

<http://dechargelarevue.com/I-D-no197-Priere-de-retirer-son.html>



I.D n°197 : Prière de retirer son exemplaire d'auteur au guichet des réclamations

- Le Magnum - Les I.D -

Publication date: vendredi 12 juin 2009

Copyright © Décharge - Tous droits réservés

Sourira-t-on si j'écris que les polémiques, somme toute, je n'aime pas tant que ça ? Sincèrement. En revanche, j'aime les faits, et dès lors où il me semble qu'ils sont établis, difficile que j'en démorde. Quitte alors à engager le fer, cochon qui s'en dédit. Ainsi de la précédente chronique, (qu'il serait judicieux de relire avant d'en suivre ici les développements), qui s'est comme imposée d'elle-même.

Je n'avais nulle envie de mettre ici même sur la sellette l'anthologie *émotiviste* «

les Riverains du feu

», pensée et établie par [Christophe Dauphin](#) et publiée par Jean Luc Maxence à ses éditions du *Nouvel Athanor*. Au contraire : désirant accompagné dignement cette publication, je sollicitai les points de vue de quelques heureux élus et. Ne reçus en retour qu'expressions irritées ou goguenardes d'auteurs découvrant l'existence de l'ouvrage à l'occasion de mon message, quand celui-ci n'avait pas été précédé d'une proposition commerciale de l'éditeur, avec tarif dégressif en cas d'achats groupés. Un auteur n'a-t-il pas droit à un exemplaire, comme il semble que ce soit la règle, comme les éditions Seghers par exemple le pratiquent pour [l'Année poétique](#) (avec Jean-Luc Maxence à la manoeuvre, en un rôle de sélectionneur cette fois), ainsi que me le confirme [Guy Allix](#), qui se pose - il est juste de le noter, même si je n'ai la place ici et maintenant de citer intégralement sa prise de position - en défenseur d'un *petit éditeur* devant lequel il conviendrait de *se faire un peu humble* en reconnaissance d'un *gros travail* qu'il a pris en charge et des risques inhérents ?

Un moyen d'y voir clair était de poser directement la question aux concepteurs de l'ouvrage. Ce que je fis : on notera un certain flottement, voire des contradictions, dans les réponses.

Jean-Luc Maxence : « *Un exemplaire par auteur ? Beaucoup d'entre eux sont aussi éditeur et les éditeurs ont eu, en général, un exemplaire. D'autres, comme Gallimard, nous ont réclamé une somme pour le copyright mais ne nous ont pas demandé d'exemplaire. Certains le prendront au Marché de la poésie où nous avons un stand. Quant aux auteurs qui souhaitent nous contacter, qu'ils le fassent bien-sûr. D'ailleurs, en fin de volume nous incitons dans ce sens ceux qui le veulent à nous contacter. Nous avons fait au mieux, croyez-moi.* »

Christophe Dauphin : « *L'exemplaire que vous avez reçu est un SP. [Service de presse]*

Vous vous doutez bien qu'il est impossible d'envoyer 193 livres en justifs, en sus des frais déjà engagés pour régler le maquettiste, l'imprimeur, le copyright, etc.

En revanche, l'éditeur propose à chaque auteur ou ayant-droit, la possibilité d'acquérir des exemplaires à des conditions privilégiées : soit 15 Euros le volume, ce qui me paraît plus qu'honnête.

Je pense que nous devrions plutôt nous réjouir qu'un tel projet (tout aussi perfectible soit-il) existe.

Seuls les auteurs détenant le copyright de leurs textes (ce qui est votre cas) ont été contactés directement. Pour les autres auteurs, l'éditeur a pris contact avec les éditeurs. Ces derniers ont-ils systématiquement informés leurs auteurs ? Cela ne semble pas le cas, d'après vos informations.

(La suite dans la colonne suivante)